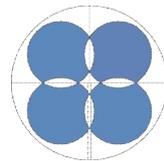


Expropriation à l'amiable pour réaménagement de chaussée



BBHN SA

Ingénieurs EPF-HES
Géomètres brevetés

OBJECTIF DU MANDAT

- Acquisition des emprises par la Commune.
- Elargissement du domaine public.



Figure 1: plan d'emprise

DEMARCHE ET PROCEDURE

- Plan des emprises et des éventuelles rétrocessions, avec tableau des propriétaires, parcelles, surfaces et servitudes touchées.
- Etablissement de conventions d'expropriation à l'amiable.
- Informations aux propriétaires, signature des conventions.
- Enquête publique.
- Après les travaux d'aménagement, abornement des nouvelles limites et établissement du dossier de mutation.
- Tableau des indemnités, plan d'adaptation et de constitution des servitudes, et réquisition pour le registre foncier.

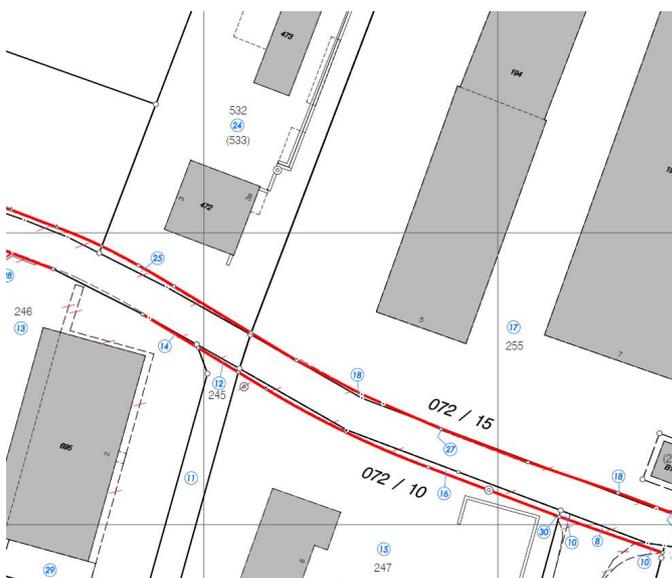


Figure 2: Plan de mutation

RESULTATS

- Plan cadastral adapté.
- Feuilles des parcelles expropriées mis à jour au registre foncier.